

Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 12/04/2024

Séance du 04 avril 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n°3), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°32), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°3), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°17 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Yannick POUJET

Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Philippe CREMER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Elise AEBISCHER, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°31 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°18), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Annaïck CHAUVET

OBJET : 16 - Etablissement Public de Coopération Culturelle de Saline Royale d'Arc et Senans - Modification des statuts

Délibération n° 007496

Etablissement Public de Coopération Culturelle de Saline Royale d'Arc et Senans - Modification des statuts

Rapporteur : Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°3	20/03/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver la modification des statuts de l'EPCC Saline Royale tenant à l'évolution des contributions financières statutaires de l'Etat et de la Commune d'Arc-et-Senans sur la période 2024 – 2026.

L'institut Claude Nicolas LEDOUX, a œuvré depuis 1971 pour la préservation et la mise en valeur de la Saline Royale d'Arc-et-Senans, chef d'œuvre de l'architecture Claude-Nicolas LEDOUX, permettant, entre autres, son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco en 1982.

Afin de répondre à de nouvelles formes de coopération culturelle entre différents partenaires institutionnels, il est apparu opportun pour le Conseil départemental du Doubs, propriétaire de la Saline, de modifier le mode de gestion associatif.

A cette fin, de nouvelles orientations culturelles et scientifiques ont été définies, visant à faire de la Saline un pôle de tourisme, de création et de diffusion artistique et de colloques. Par un partenariat fort des différents membres publics et privés, une meilleure autonomie financière et une logique pluriannuelle de développement, la création d'un EPCC en 2008 a permis de doter la Saline de nouveaux moyens.

Les membres statutaires de l'EPCC sont à ce jour :

- le Conseil Départemental du Doubs,
- l'État,
- la Région Bourgogne Franche-Comté,
- le Conseil Départemental du Jura,
- la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- la Ville de Besançon,
- la Commune de Salins-les-Bains,
- la Commune d'Arc-et-Senans.

Les montants des contributions financières annuelles des personnes publiques membres de l'Etablissement public sont fixés par les statuts de l'EPCC. Ces contributions n'ont pas évolué depuis 2018, sauf celle de l'Etat qui a augmenté de 26 200 € en 2021.

L'EPCC est face à un défi budgétaire conjoncturel et structurel. Il recherche avec l'ensemble des partenaires publics une solution pour un équilibre budgétaire.

En effet, le projet de Budget primitif 2024 présente un déficit prévisionnel de 450 k€.

Les charges fixes de fonctionnement comprenant notamment les charges d'électricité, de fioul, de masse salariale (hors activités culturelles et commerciales) ont fortement augmenté (+1.6M€ en 4 ans).

L'accroissement des recettes propres de l'EPCC (+2.5M€ en 10 ans) est insuffisant pour financer la hausse des charges fixes. Ainsi, au vu de la situation budgétaire structurelle, les partenaires publics ont débattu sur les moyens alloués en fonctionnement à l'EPCC.

Ainsi, la révision des contributions statutaires 2024-2026 des partenaires publics de l'EPCC la Saline Royale d'Arc et Senans a été identifiée comme un levier pour la recherche de l'équilibre budgétaire au Budget primitif 2024.

L'Etat et la Commune d'Arc et Senans ont décidé d'augmenter leurs contributions annuelles (+25 000 € pour l'Etat et + 500 € pour la Commune d'Arc et Senans).

La contribution annuelle de la Ville de Besançon reste inchangée et s'élève à 25 000 €.

Cette dépense est prise en charge sur la ligne de crédit 65-311-6561-0022088-10031

Les autres dispositions des statuts adoptés restent inchangées.

Pour rappel, pour la période 2021-2023 les contributions des membres s'élevaient à :

	2021	2022	2023
Conseil Départemental du Doubs	611 585	611 585	611 585
État	250 000	250 000	250 000
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté	256 495	256 495	256 495
Conseil départemental du Jura	50 000	50 000	50 000
Communauté d'agglomération du Grand Dole	10 000	10 000	10 000
Ville de Besançon	25 000	25 000	25 000
Commune d'Arc et Senans	3 500	3 500	3 500
Commune de Salins-les-Bains	10 000	10 000	10 000

Pour la période 2024 à 2026, les contributions des membres sont les suivantes :

	2024	2025	2026
Conseil Départemental du Doubs	611 585	611 585	611 585
Etat	275 000	275 000	275 000
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté	256 495	256 495	256 495
Conseil départemental du Jura	50 000	50 000	50 000
Communauté d'agglomération du Grand Dole	10 000	10 000	10 000
Ville de Besançon	25 000	25 000	25 000
Commune d'Arc et Senans	4 000	4 000	4 000
Commune de Salins-les-Bains	10 000	10 000	10 000

Mmes Aline CHASSAGNE (2) et Juliette SORLIN (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Saline Royale d'Arc et Senans,
- confirme, pour la période 2024-2026, la participation financière annuelle de la Ville de Besançon d'un montant de 25 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 3

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

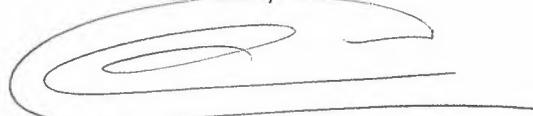
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Yannick POUJET,
Adjoint

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT